

**Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie**

**Présent(e)s** : Mesdames Alexandra AUGUSTE, Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Brigitte PULCINI, Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Sébastien CAULT.

**Procuration** :

Monsieur Coll ayant donné procuration à Monsieur Humbert, Monsieur Grimault ayant donné procuration à Mme Spannente, Madame Lacanale ayant donné procuration à Mme Capella et Monsieur Ambre ayant donné procuration à Monsieur Petit. Mme Anne Hoarau absente.

**Secrétaire de séance** : Mme Alexandra AUGUSTE.

**Ordre du jour**

- 1/ Dossier de demande de subventions pour l'installation de toilettes publiques.
- 2/ Devis de l'entreprise Arevas Electricité pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- 3/ Dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Ain pour le Projet Budget mise en séparatif du réseau d'assainissement.
- 4/ Dossier de demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique Mairie-Ecole.
- 5/ Bail commercial - Location à Mme KNIK du local situé à côté du Hangar communal.

**Questions diverses**

**Le compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2024 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour deux points un devis pour l'éclairage du jeu de boules et un autre relatif à la réfection d'un mur à l'école.

**1/ Dossier de demande de subventions pour l'installation de toilettes publiques**

Monsieur le maire explique qu'actuellement la commune n'est pas équipée de toilettes publiques. Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de la commune, et dans le souci d'améliorer les équipements communaux il est proposé d'installer deux blocs sanitaires PMR à proximité des lieux de rencontres et de manifestations de la commune. La société FRANCIOLI -Groupe Citygie nous a transmis une proposition pour l'installation de toilettes publiques à proximité du foyer rural et de la place de l'église.

Le coût de ce projet s'élève à 40 378,00€ HT.

Monsieur le maire précise que pour financer cette opération, il sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR) comme prévu dans le plan de financement ci-dessous :

**Plan de financement prévisionnel :**

Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes
DEUX BLOCS SANITAIRES PMR	81 256,00 €	Autofinancement	40 628,00 €
		Département	24 376,80 €
		DETR	16 251,20 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>81 256,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>81 256,00 €</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise le maire à solliciter des subventions auprès du conseil départemental et de l'état.

## 2/ Devis de l'entreprise Arevas Electricité pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le maire explique que l'entreprise Arevas Electricité nous a transmis un devis de 35 020,00 € HT pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment Ecole -Mairie. Ce devis a fait l'objet de subventions de 7 004,00€ de la part du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Etat au titre de la DETR 7 004,00 €.

La pose de ces panneaux devrait nous permettre une auto-consommation à 100% de notre consommation électrique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Retient le devis de l'entreprise Arevas Electricité.

## 3/ Dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Ain pour le Projet Budget mise en séparatif du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire explique que les travaux de « **Mise en séparatif du réseau d'assainissement – Chemin des Ecoles – Programme de travaux 2025** » sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2019-2024).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),

De valider le montant HT **287 000 €** (ou TTC si non récupération de la TVA) de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,

De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,

De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération, D'autoriser, pour cette opération de « **Mise en séparatif du réseau d'assainissement – Chemin des Ecoles – Programme de travaux 2025** », le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de **Villette sur Ain** et à la lui reverser.

De réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Valide la totalité de l'opération,

Sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,

## 4/ Demande de subventions travaux Ecole-Mairie : REGION AURA

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la transition écologique, il apparaît nécessaire d'adapter nos bâtiments communaux aux nouvelles solutions visant à réduire les dépenses d'énergie.

Les travaux prévus concernent :

- Le remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur pour le bâtiment Ecole-Mairie
- Le remplacement du simple vitrage et des menuiseries vétustes de l'ensemble des fenêtres et des volets de la mairie.
- L'installation d'éclairage LED en remplacement de l'éclairage néon pour le bâtiment Ecole-Mairie.

<b>Plan de financement prévisionnel :</b>			
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant des dépenses HT</b>	<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant des recettes</b>
Pompe à chaleur Mairie Ecole	108 354,00 €	Etat	29 665,00 €
Remplacement menuiseries Mairie	18 895,00 €	Région	29 665,00 €
Remplacement volets Mairie	10 729,50 €	Département	28 384,00 €
Eclairage LED Mairie-Ecole	8 541,50 €	Autre : Communauté de communes de La Dombes	32 060,00€
Etude thermique	1 800,00€	Autofinancement	32 346,00€
Maitrise d'oeuvre	3 800,00€		
<b>TOTAL HT</b>	<b>152 120,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>152 120,00€</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de travaux de l'Ecole-Mairie et le plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent ;

S'ENGAGE à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient inférieures à celles figurant dans le plan de financement.

#### **5/ Bail commercial - Location à Mme KNIK du local situé à côté du Hangar communal.**

Monsieur le maire rappelle qu'au sein du hangar communal deux locaux peuvent être loués par des sociétés.

Une administrée, Mme Knik nous a sollicité pour louer un des locaux d'une superficie de 43 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour un loyer mensuel de 258,00 €. L'activité professionnelle exercée est l'aérogommage.

Compte tenu des travaux d'aménagement prévu à l'intérieur, notamment la pose d'une mezzanine, il est proposé à Mme Knik un bail commercial d'une durée de 9 ans, avec la gratuité pour les trois premiers mois, suivi d'une remise de 50,00 € mensuel pour les 9 mois suivants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de louer le local aux conditions ci-dessus énoncées.

#### **6/ Devis pour éclairage public du jeu de boules**

Monsieur le maire explique que l'Amicale des boules l'a sollicité pour moderniser l'éclairage du jeu de boules situé sur le terrain communal.

Il conviendrait d'installer huit projecteurs Led qui seraient moins énergivores que l'installation actuelle.

La société Arevas Electric nous a transmis un devis d'un montant de 1 636,36 € HT.

L'Amicale des boules s'engage à rembourser à la commune de Villette sur Ain, la somme de 800,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIENT** le devis de travaux de l'entreprise Arevas Electric pour un montant total de 1 636,36 € HT,

**ACCEPTE** que l'Amicale des boules s'engage à rembourser la somme de 800,00 €.

**AUTORISE** le maire à signer les devis et à mandater les dépenses.

#### **7/ Devis pour la réfection d'un mur de l'école**

Monsieur le maire explique que la construction de l'école maternelle et primaire a plus de vingt ans. Les conditions climatiques et les mouvements de terrains ont fait apparaître d'importantes fissures aussi bien dans la cour de l'école que sur l'un des murs de soutènement.

Monsieur le maire indique qu'il est indispensable de procéder à la reconstruction de ce mur.

L'entreprise Pro Construction nous a transmis un devis d'un montant de 8 895,00 € HT pour procéder à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIENT** le devis de travaux de l'entreprise Pro Construction pour un montant total 8 895,00 € HT,

**AUTORISE** le maire à signer les devis et à mandater les dépenses.

#### **Questions diverses**

Monsieur le maire rappelle l'organisation des élections législatives du dimanche 30 juin 2024.

L'organisation de la tenue du bureau de vote est validée par l'ensemble des membres du conseil.

La séance du conseil municipal est levée à 21h00.